

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juin, le conseil municipal dûment convoqué le 18 juin 2024 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. Patrice JARRY donne pouvoir à Mme Elisa NEVEUX, M. Philippe TEXIER donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST.

Le conseil municipal a désigné Mme FAUCHER Anaïs en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Transport scolaire - prise en charge

Procédure de biens sans maître : incorporation des biens dans le patrimoine communal

M. le Maire informe le conseil municipal que le délai d'affichage de l'arrêté constatant la vacance de propriétés est arrivé à expiration. Dans la continuité de la procédure de bien sans maître, il convient désormais de procéder à la publication au service de publicité foncière. Parmi les onze parcelles suivantes :

- A995 : La Girardière
- A163 : Route d'Ardin
- A182 : Impasse du Lion d'Or
- A17 : La Bobinière
- D65 : Les Hautes Rambourgères
- A325 : Le Champs
- A120 : Près du CAR
- D395 : Gâchet
- D332 : Rue de la Gendarmerie
- C143 : La Ménardière
- D510 : La Vergne

Deux propriétaires ont revendiqué la propriété de leur terrain :

- A182 : Mr et Mme Gaunord
- D332 : Mrs Penot

Ces biens sont donc retirés de la procédure de bien sans maître. Il convient désormais de transmettre au service de publicité foncière, l'ensemble des documents pour les neuf parcelles restantes.

Une fois cette étape terminée, les personnes intéressées par l'une de ces parcelles doivent se faire connaître à la mairie.

Adressage et certification des adresses

L'adresse est une donnée d'information essentielle permettant d'identifier avec précision la localisation des bâtiments, des habitations, des sites remarquables, etc.

L'adresse est le moyen qui permet à chaque citoyen, personne morale, et tout lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services.

La normalisation de l'adresse contribue à la qualité de vie. Grâce à celle-ci, les citoyens bénéficient d'une meilleure qualité de services rendus et accèdent plus facilement et avec régularité aux informations et aux services dont ils ont besoin :

Une adresse, complète, leur garantit une bonne qualité de distribution postale ;

Une adresse complète leur offre des chances supplémentaires d'accessibilité aux services d'urgence de soins et de secours ;

Une bonne adresse facilite les livraisons de marchandises à domicile (géo localisation) ;

Une bonne adresse facilite pour les personnes âgées l'accès aux services à domicile (portage de médicament, de repas, soins à domicile) et contribue à maintenir plus longtemps les personnes âgées dans leur foyer ;

Une bonne adresse permet l'accès à des services nouveaux (très haut débit).

Monsieur CANTET reprend donc le travail effectué par certains membres de la commission voirie et souligne des difficultés, notamment : les homonymes dus à la création de la commune nouvelle.

La commission voirie devra proposer une nouvelle dénomination.

Le conseil municipal statuera lors d'une prochaine réunion.

Ressources humaines

Madame Fabienne PROUST annonce le départ d'un agent au 15/09/2024. Il convient donc de procéder à un recrutement au plus vite. Une annonce sera proposée sur le site emploi territorial, pour un poste de 35h au grade d'adjoint technique territorial.

L'agent en charge de la restauration collective arrive au terme de son contrat, le 31 août prochain. Le souhait du conseil municipal est de confirmer son poste et ainsi lui proposer une période de stage d'un an pour but d'une titularisation en 2025. Ce poste au grade d'adjoint technique territorial de 28h/semaine sera créé au premier septembre 2024. Le poste anciennement occupé par Madame DUBREUIL (adjoint technique territorial principal de deuxième classe) de 28h/semaine sera donc fermé.

Point sur la boulangerie

M. le Maire relate les différents échanges avec des éventuels candidats pour la boulangerie. Cette candidature a été présentée au groupe de travail et semble pertinente. Les postulants devront fournir une étude de marché. Mr le Maire et ses adjoints reviendront vers le conseil municipal pour une présentation globale du projet.

Demande d'acquisition d'un chemin communal

M. le Maire fait lecture du courrier reçu pour une demande d'achat d'une partie de chemin rural à La Lardière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient sa ligne de conduite pour ce type de demande, à savoir : lorsqu'une parcelle devient enclavée par la vente d'un chemin rural, cette demande est refusée.

Transport scolaire prise en charge :

M. le Maire rappelle qu'une navette transportant les enfants d'école à école existe sur le RPI Le Busseau/Beugnon-Thireuil. Le coût de ce transport s'élève à 30 € par enfant et par année scolaire. Après délibération, le conseil municipal maintient la prise en charge pour l'année scolaire 2024-2025, ainsi que pour l'année 2025-2026.

Questions diverses :

- Elections législatives : Mr le Maire rappelle les consignes pour la tenue du bureau de vote. Une réunion de préparation aura lieu le vendredi 28 juin, pour répondre aux éventuelles interrogations des conseillers municipaux.
- Avenir de la laiterie : Mr le Maire relate les dernières conversations avec les responsables du groupe Agrial. Une rencontre avec Madame la Présidente du Département est prévue dans la semaine.
- Course de l'association de la « Petite Reine » : Comme chaque année, la commune participe en offrant le vin d'honneur à la fin de la course.
- Entretien d'un chemin au Plessis : Monsieur CANTET Cédric a été interpellé par un habitant du Plessis, il souhaite continuer à entretenir le chemin mais demande un soutien de l'équipe technique.
- Commission bâtiment et voirie : Les élus ont évalué la dangerosité des marches devant l'église du Beugnon. La solution d'un nez de marche en béton désactivé, est acté l'équipe technique sera chargée de sa réalisation.
- 13 juillet 2024 : Madame Anaïs FAUCHER fait le point sur l'organisation de la fête nationale aux étangs.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY Excusé	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie- Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER Excusé	